



Auvergne
Cantal

Auteur ???

Site >> Planèze de Saint-Flour

CARTE D'IDENTITÉ DU SITE

DIRECTIVE :	Oiseaux
N° D'IDENTIFICATION UE :	FR8312005
DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :	Cantal
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) :	Andelat, Celles, La Chapelle-d'Alagnon, Coltines, Coren-Les-Eaux-les-Eaux, Cussac, Lavastrie, Laveissenet, Neussargues-Moissac, Neuvéglise, Paulhac, Rezentières, Roffiac, Saint-Flour, Sériers, Talizat, Tanavelle, Les Ternes, Ussel, Valuégols, Villedieu.
SURFACE :	24 242 ha
SITUATION DANS LE RÉSEAU RÉGIONAL :	Site à l'ouest de Saint-Flour, au nord de la ZPS FR8312010 « Gorges de la Truyère », recouvrant la ZSC FR8301059 « Planèze de Saint-Flour ».
DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :	Validé le 01/12/2011
STRUCTURE ANIMATRICE :	LPO Auvergne Sabine Boursange Antenne de Murat - Maison des Services 4 rue du Faubourg Notre-Dame 15300 Murat Tél : 04 71 20 28 85 / 07 77 82 88 26 sabine.boursange@lpo.fr



ENJEUX POUR LES ESPECES DU SITE

ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DÉSIGNATION DU SITE

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A026 Aigrette garzette	Entièrement blanche (avec 2 longues plumes tombant sur la nuque en plumage nuptial), différant du Héron garde-bœufs par le plumage sans teinte ocre, les pattes noires aux doigts jaunes et le bec noir, mesurant 55-65 cm de long. Adeptes des eaux peu profondes : lacs, étangs, rivières, deltas, aussi marais salants et lagunes côtières.		Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Ne pas polluer
			Altération / disparition des habitats	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides... Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
A027 Grande Aigrette	Presque aussi grande que le Héron cendré, et bien plus que l'Aigrette garzette (85-102 cm de long), entièrement blanche, à longues plumes tombant sur le haut de la poitrine et le bas du cou, à bec jaune (noir avec la base jaune en période nuptiale). Adeptes des eaux peu profondes et calmes (marais, berges d'étangs, de lacs et de rivières, lagunes) en hiver, des roselières et arbres bordant les lacs et grands étangs en reproduction.		Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Ne pas polluer
			Altération / disparition des habitats	Conservé les zones humides : étangs, marais (roselières) Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
A029 Héron pourpré	Grand héron élancé de 78-90 cm de long, brun-gris dessus et noir dessous, à calotte noire se terminant en huppe effilée sur la nuque. Adeptes des grandes roselières le long des cours d'eau, lacs, étangs, et dans les marais.		Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Ne pas polluer
			Altération / disparition des habitats	Conservé les zones humides : étangs, marais (roselières) Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
A030 Cigogne noire	Echassier de 95-100 cm de long, à manteau noir, dessous de la queue, ventre et aisselles blancs. Adeptes des grandes zones boisées surtout feuillues, en plaine et près de zones humides.		Altération / destruction des habitats	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Proscrire
			Passage / installation de lignes électriques	Eviter
A031 Cigogne blanche	Grand échassier long de 1-1,15 m, entièrement blanc hormis l'extrémité et le bord postérieur des ailes (noirs), à bec et pattes longs et rouge vif. Adeptes des prairies humides et zones marécageuses, tout en se nourrissant aussi dans les pâturages et cultures, appréciant le voisinage de l'Homme, surtout lors de la reproduction.		Altération / destruction des habitats	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Proscrire
			Passage / installation de lignes électriques	Eviter
A072	Rapace diurne de 52-60 cm de	/ inconnu	Utilisation de produits	Eviter ; maintenir une

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
Bondrée apivore	long, très semblable à la Buse variable mais à la tête petite. Adeptes des massifs boisés et prairies en mosaïque, avec présence régulière de zones humides.	3 couples nichent dans la ZPS en zone forestière en bordure de planèze ; les zones d'alimentation favorables se trouvent sur la planèze. Espèce migratrice et nicheuse sur le site, rare et vulnérable, à enjeu moyen de conservation.	phytosanitaires provoquant une diminution des proies, ou au contraire déprise agricole Coupes rases, plantations de résineux Lignes électriques aériennes Dérangements à proximité de l'aire (travaux forestiers, création de nouvelles pistes...)	agriculture extensive (avec haies, alignements d'arbres), maintenir l'équilibre bois / prairies et cultures / landes Maintenir les habitats forestiers originels, favoriser les boisements mixtes et les lisières bien développées, maintenir les arbres portant des aires, éviter de regarnir les trouées forestières de moins de 50 ares Traiter les points dangereux dans un rayon d'1 km autour du nid Toujours rechercher les couples avant travaux forestiers Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction ; mettre en défens dans un rayon de 150 m autour du nid du 1er mai au 1er septembre
A073 Milan noir	Rapace diurne de 50-60 cm de long, à la queue faiblement échancrée et à la coloration très sombre. Adeptes des grandes vallées alluviales. Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, bocage, bois, zones humides...)	/ bon Espèce assez bien représentée sur la planèze avec 25 à 30 couples nichant dans les bosquets de Pins sylvestres ; présence en altitude constituant une particularité nationale. Espèce migratrice et nicheuse sur le site, bien présente mais vulnérable, à fort enjeu de conservation.	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Diminution de la disponibilité en charognes Installation de lignes électriques (électrocution) Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification (travaux forestiers, créations de pistes...)	Eviter ces produits ou utiliser des anticoagulants pour les rongeurs ; favoriser une lutte raisonnée (prédateurs naturels) en limitant la taille des parcelles et en maintenant les haies Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle (pâturage extensif), et notamment les zones humides, haies et bosquets de Pins sylvestres (à mettre en défens pour favoriser leur régénération) Mettre en place de l'équarrissage naturel Eviter ; traiter les points dangereux dans un rayon d'1 km autour du nid Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction : mise en défens dans un rayon de 150 m autour du nid du 1er mars au 31 juillet Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve et les bosquets de pins, maintenir les arbres portant des aires
A074 Milan royal	Rapace diurne de 59-66 cm de long, à la queue profondément échancrée et à la tête grise finement striée de noir tranchant avec le reste du corps (roux). Adeptes des zones agricoles ouvertes associant élevage extensif et polyculture, des lisières de massifs forestiers (niche le plus souvent en forêt), souvent en piémont des massifs	/ moyen Espèce assez bien représentée sur la planèze avec 40 à 55 couples nichant dans les bosquets de Pins sylvestres et les alignements de feuillus ; dortoirs hivernaux pouvant atteindre une centaine d'individus.	Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)... Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction	Eviter ces produits ou utiliser des anticoagulants pour les rongeurs ; favoriser une lutte raisonnée (prédateurs naturels) en limitant la taille des parcelles et en maintenant les haies Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle (pâturage

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	montagneux	Espèce sédentaire sur le site, bien présente mais vulnérable, à fort enjeu de conservation.	des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	extensif), et notamment les zones humides, alignements d'arbres et bosquets de Pins sylvestres (à mettre en défens pour favoriser leur régénération)
			Diminution de la disponibilité en charognes	Mettre en place de l'équarrissage naturel
			Installation de lignes électriques (électrocution)	Eviter ; traiter les points dangereux dans un rayon d'1 km autour du nid
			Dérangement à proximité de l'aire en période de nidification (travaux forestiers, créations de pistes...)	Proscrire les travaux et la fréquentation à proximité en période de reproduction : mise en défens dans un rayon de 150 m autour du nid du 1er mars au 31 juillet
				Rechercher les couples avant travaux sur les secteurs de ripisylve et les bosquets de pins, maintenir les arbres portant des aires
A078 Vautour fauve	Très grand rapace diurne (95-105 cm de long) au plumage fauve (queue et moitié postérieure des ailes brun-noir), la petite tête et le long cou étant couverts d'un fin duvet blanc, et la base du cou munie d'une collerette blanche. Adeptes des larges vallées en basse montagne, des collines aux abords de vastes plaines, des causses et hauts-plateaux, nichant sur les corniches des falaises surtout calcaires.		Utilisation de produits chimiques pouvant se retrouver dans les carcasses dont l'espèce se nourrit : pesticides, bromadiolone (lutte contre les rongeurs)...	Eviter ces produits
			Modification des pratiques agropastorales entraînant une diminution de la disponibilité en charognes	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts constituant ses lieux de prospection, grâce à une agriculture traditionnelle
A080 Circaète-Jean-le-Blanc	Rapace diurne de 65-70 cm de long, aux ailes brunes dessus et blanches dessous, corps tacheté. Adeptes des milieux ouverts et ensoleillés riches en reptiles (dont il se nourrit), alternant avec landes, forêts et zones humides. Niche souvent à la cime d'arbres tabulaires	/ inconnu Une couple nicheur en zone forestière en limite de la planèze, dans de petites gorges. Territoire de chasse dans les quelques zones de rocailles, de murets et landes, aussi dans les prairies sur la planèze. Espèce migratrice et nicheuse sur le site, rare et vulnérable, à enjeu moyen de conservation.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies et murets...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle ; conserver landes, pierriers et murets ; favoriser le pâturage extensif des milieux allant de la pelouse à la lande arbustive
			Développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre, sports mécaniques...)	Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction
			Activités forestières (coupes, martelage, ouvertures de pistes...)	Rechercher les couples avant travaux ; mettre en défens dans un rayon de 150 m autour du nid
			Coupes rases, plantations de résineux	Favoriser les boisements mixtes comportant des Pins sylvestres et les lisières bien développées, maintenir les arbres portant des aires, éviter de regarnir les trouées forestières de moins de 50 ares
			Lignes électriques aériennes (électrocution)	Traiter les points dangereux dans un rayon d'1 km autour du nid
			Utilisation de pesticides	Proscrire

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A081 Busard des roseaux	Plus sombre et plus grand (48-56 cm de long) que les autres busards, mâle brun foncé dessus, brun-roux dessous, avec la tête et le cou jaunâtres et rayés de brun ; femelle brune avec la calotte, la gorge et le bord antérieur des ailes jaunâtres. Adeptes des grandes roselières dans les marais ou jouxtant les étangs et lacs peu profonds, ainsi que des prairies humides pour chasser.		Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel)	Préserver les zones humides
			Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle
A082 Busard Saint-Martin	Rapace diurne élancé de 44-52 cm de long, gris bleuté dessus et blanc dessous avec le bout des ailes noir (mâle), brun foncé nuancé de roux dessus et blanc jaunâtre rayé de brun dessous (femelle). Adeptes des milieux ouverts à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs, prairies, friches basses, aussi landes, coupes forestières et marais.	/ inconnu 1-2 couples nicheurs sur le site en 2009 (en baisse : 1-4 en 2004), sur la commune de Cussac, parfois d'Ussel et de Roffiac, jadis sur la narse de Nauvialle ; alimentation sur le reste de la planèze. Dortoirs d'hivernage pouvant accueillir plus de 70 individus à Lascols et au Cham de Mons. La population hivernante est fluctuante et difficilement quantifiable. Espèce migratrice, hivernante et nicheuse sur le site, peu commune et vulnérable, à fort enjeu de conservation.	Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau
			Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au ray-grass et à l'orge d'hiver) à l'origine de la diminution des ressources alimentaires	Pratiquer une récolte plus tardive (juillet) permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales, éviter l'ensilage Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte, réserver un périmètre de protection autour du nid
			Lignes électriques aériennes (électrocution)	Traiter les points dangereux
			Destruction / boisement des landes et zones humides (habitat de nidification originel)	Maintenir les landes et zones humides notamment via un pâturage extensif Proscrire gyrobroyage et écobuage des landes et zones humides de mars à septembre Eviter les travaux dans les coupes et jeunes plantations au printemps et en été
A084 Busard cendré	Rapace diurne élancé, long de 42-47 cm de long, mâle gris cendré dessus avec une fine barre noire sur les ailes, blanc strié de rouille dessous avec 2 fines barres noires sous les ailes (noires à leur extrémité) ; femelle brune dessus avec une tache blanche au croupion, brun clair tacheté et barré de brun-noir dessous. Adeptes de milieux ouverts variés à végétation peu élevée, survolés à 1-2 mètres de hauteur : champs de céréales, prairies, friches, landes, marais, jeunes plantations...	/ mauvais Nombre de nicheurs en diminution sur le site (une vingtaine vers 1970) : encore présents sur certaines narses de la planèze au début des années 2000 (jusqu'en 2005 à Pierrefitte-Talizat), les quelques couples (4-7) se reproduisent aujourd'hui dans les quelques rares parcelles de céréales voisines, mais aussi de ray-grass (1 nid détruit en 2008). Espèce migratrice et nicheuse sur le site, peu commune et vulnérable, à fort enjeu de conservation.	Récolte précoce des céréales (devenues son habitat de substitution pour la nidification) et mutations agricoles (passage au ray-grass et à l'orge d'hiver) à l'origine de la diminution des ressources alimentaires	Pratiquer une récolte plus tardive (juillet) permettant l'envol des jeunes, conserver les cultures de céréales, éviter l'ensilage Repérer / déplacer les nids et jeunes avant / pendant la récolte, réserver un périmètre de protection autour du nid
			Destruction / boisement des landes et zones humides (habitat de nidification originel)	Maintenir les landes et zones humides notamment via un pâturage extensif Proscrire gyrobroyage et écobuage des landes et zones humides de mars à septembre
A092 Aigle botté	Le plus petit des aigles avec 52-57 cm de long, à grosse tête préminente. Forme claire blanche dessous et un peu striée à la poitrine et à la tête ; forme sombre brun foncé à brun roux dessous. Adeptes des milieux forestiers ou semi-	/ inconnu Un couple niche dans une petite zone forestière (feuillus et Pins sylvestres) en bordure sud-ouest de la ZPS.	Diminution des grands massifs forestiers	Maintenir les habitats forestiers (îlots de vieillissement d'au moins 10 ha)
			Disparition de l'agriculture extensive	Maintenir des haies et alignement d'arbres, d'un équilibre entre prairies et cultures ; favoriser le bocage et le pâturage extensif

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	forestiers calmes et secs, entrecoupés d'espaces ouverts ou de landes, nichant souvent dans de vieux arbres en haut de versants bien exposés	Espèce migratrice et nicheuse sur le site, rare et vulnérable, à enjeu moyen de conservation. Le Cantal est le bastion régional de l'Aigle botté, il y occupe les grands complexes des vallées et gorges.	Travaux forestiers et autres activités (tourisme, sport...)	Toujours rechercher les couples avant travaux sur les forêts de pente Réaliser les activités hors période de reproduction ; mettre en défens sur un rayon de 150 m autour du nid du 1er mars au 15 septembre Limiter l'exploitation forestière, l'approvisionnement des sites d'agrainage aux Sangliers, interdire la création de nouvelles pistes
A094 Balbuzard pêcheur	Grand rapace diurne (50-58 cm de long) au corps élancé, brun foncé dessus, blanc dessous avec une barre noire sous les ailes (tenues coudées en vol) et une grosse tache noire au niveau de leurs poignets ; tête claire, trait noir sur les yeux jaunes, assez long bec crochu. Hôte des abords largement boisés des grands cours d'eau, étangs et lacs lui procurant des territoires de pêche vastes et variés.		Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Altération des eaux stagnantes (drainage) ou courantes (recalibrage des berges) Pollution de l'eau	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Conserver l'état naturel des surfaces d'eau libre : étangs, lacs, grands cours d'eau Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A098 Faucon émerillon	Petit rapace diurne (24-33 cm de long), plus robuste que les autres petits faucons, mâle gris-bleu dessus et crème roussâtre fortement tacheté de brun-noir dessous, à queue grise mais noire à l'extrémité ; femelle brun foncé dessus, crème strié de brun-noir dessous, à queue brune mais noire au bout. En hiver, principalement hôte des estuaires et du littoral ouest, mais pouvant être rencontré partout ailleurs en plaine notamment lors des migrations : marais, polders, landes, cultures...		Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...)	Maintenir la mosaïque d'habitats ouverts grâce à une agriculture traditionnelle
A103 Faucon pèlerin	Femelle de ce rapace diurne à la taille d'un gros pigeon, et d'un tiers supérieure au mâle, de 34-50 cm. Gorge et haut de la poitrine blancs, dessus gris bleu à gris ardoise, dessous blanc strié de noir, moustache arrondie sombre. Adeptes des sites rupestres (falaises, barres rocheuses) pour nicher		Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre...) Destruction directe au fusil et désairage des jeunes pour la fauconnerie	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction Rechercher les couples avant travaux Proscrire
A119 Marouette	La plus grosse marouette nicheuse de France (22-24 cm	/ inconnu	Pollution des eaux provoquant la diminution	Ne pas polluer

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
ponctuée	de long), au corps ovale comprimé latéralement, d'un brun-olive fortement rayé et ponctué de blanc dessus, barré de noir et blanc dessous, sourcil, gorge et poitrine étant gris-bleu ; bec jaunâtre mais rouge à sa base, très longs doigts verdâtres. Hôte discrète de la végétation dense (joncs et laïches) des marais, fossés et étangs peu profonds, des bords de rivières et de prairies inondées, sur sol vaseux très humide.	2-3 couples nicheurs en 2009 sur les cariçaies inondées de la ZPS (bastion de l'espèce en Auvergne) : narse de Lascols, Cham des Adrets, Cham de Mons, narse de Nouvialle ; de passage sur les lacs de Pierrefitte et de Sériers. Espèce migratrice et nicheuse sur le site, peu commune et vulnérable, à fort enjeu de conservation.	des ressources alimentaires Altération / disparition des habitats (drainage, comblement des petits plans d'eau, élimination de la végétation aquatique...) Dérangements des sites de nidification (travaux, fréquentation)	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies ; maintenir les niveaux au printemps et en été Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas déranger les couples lors de la reproduction
A127 Grue cendrée	oiseau imposant, en grande partie de couleur gris cendré comme son nom l'indique. Une épaisse touffe de plumes tombe à l'arrière du corps. La partie postérieure de l'aile est noire, comme le long cou et la tête qui sont traversés par une large bande blanche partant de l'arrière de l'œil et descendant de chaque côté du cou. Le dessus de la tête, dénudé, présente une calotte rouge. Le bec, long, droit et pointu, est gris verdâtre. Les pattes, très longues comme les ailes, sont noires. Le jeune de l'année se distingue par son corps gris teinté de brun, sa tête et son cou brun rougeâtre ; son œil est brun (rouge chez l'adulte). L'espèce mesure 1,1-1,2 m de long (dont 50-55 cm pour le corps), pour A l'automne et en hiver, la Grue cendrée fréquente les grandes cultures et les prairies proches de vastes plans d'eau peu profonds (dortoirs nocturnes) ; lors de la reproduction, les marais et tourbières jouxtant les plans d'eau sont privilégiés.		Disparition / altération des habitats dues notamment à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Maintenir une mosaïque de milieux agricoles ouverts favorable au nourrissage Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides Ne pas polluer
A131 Echasse blanche	Echassier élancé (35-40 cm de long) au long bec noir, fin et droit, et aux très longues pattes rouge vif ; mâle blanc avec les ailes, le dos, la calotte et la nuque noirs ; femelle semblable, mais avec le dos et les ailes brun-noir. Adeptes des vasières bordant les étangs peu profonds, bassins et digues des marais salants abandonnés, lagunes et marais côtiers.	/ inconnu Espèce ayant niché de manière exceptionnelle sur le lac de Pierrefitte, en 1998 et 1999 suite à la remise en eau du lac, dans les milieux pionniers créés par l'enneigement. Elle ne devrait donc pas nicher de nouveau sur la planèze. Espèce migratrice régulière (mais fluctuante) et faisant étape sur le site, bien présente lors de la migration pré-nuptiale (surtout sur le lac de Pierrefitte, mais aussi dans les autres zones humides de la planèze, inondées à cette époque), mais vulnérable, à enjeu moyen de conservation.	Assèchement / enrichissement (eutrophisation) des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Conserver les zones humides et leur végétation aquatique : étangs, marais, prairies humides, et maintenir les niveaux au printemps et durant l'été Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas polluer
A132 Avocette élégante	Echassier élancé (42-45 cm de long) au long bec noir, fin et recourbé vers le haut, et aux		Assèchement des zones humides, drainage	Conserver les zones humides : étangs, marais, prairies humides

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	longues pattes gris-bleu ; adulte blanc bariolé de noir dessus, avec l'extrémité des ailes, la calotte et la nuque noirs. Adeptes des bassins et digues des marais salants abandonnés, marais côtiers, plus rarement vasières bordant les étangs peu profonds.		Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas polluer
A133 Œdicnème criard	Curieux oiseau (40-44 cm de long) mimétique, brun-sable fortement strié de noir dessus, à sourcil, « moustache », gorge, ventre et barres alaires blancs, grands yeux et longues pattes jaunes. Hôte des lieux plats et caillouteux, chauds et secs, à végétation clairsemée : steppes, pelouses naturelles ou artificielles, cultures, berges et îles des cours d'eau lents, dunes.		Fragmentation des habitats suite à l'urbanisation et aux incendies Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies
A140 Pluvier doré	Oiseau de 26-29 cm de long ; en plumage nuptial, dessus brun-noir tacheté de jaune, face, avant du cou, poitrine et ventre noirs et séparés des parties supérieures par une ligne blanche en « S » partant du bec jusqu'au-dessous de la queue (blanc) ; en hiver, dessus brun tacheté de jaune, joues, cou et poitrine brun jaunâtre tacheté de gris, gorge, ventre et dessous des ailes blancs. En hiver, adepte des plaines cultivées et labourées (céréales d'hiver...), des prairies, polders et vasières.		Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies
A151 Combattant varié	Limicole rondelet (26-30 cm de long pour le mâle, 20-24 cm pour la femelle), au corps gris-brun tacheté de brun-noir et liseré de blanc dessus ; dessous blanc hormis la poitrine et les flancs gris-brun ; mâle en plumage nuptial remarquable par sa volumineuse collerette et la double crête de plumes érectiles de couleur variable. Adeptes des milieux humides à végétation clairsemée : prairies, dépressions au sein de cultures, berges vaseuses, marais...		Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des sites d'alimentation Altération / disparition des zones humides (boisement ou mise en culture suite au drainage ou au comblement naturel) Pollution de l'eau	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles semi-ouverts grâce à une agriculture traditionnelle Conservé le caractère semi-ouvert Ne pas polluer
A157 Barge rousse	Espèce plus trapue que la Barge noire, mesurant 37-39 cm (dont 8,5-10 cm pour le bec, un peu redressé à son extrémité) ; en été, dos brun-noir tacheté de roux, ventre brun-roux (femelle plus pâle), ailes grises, bas du dos et croupion blancs ; en hiver, dos brun-gris avec des traits brun roussâtre, dessous et sourcil blancs, tête et cou grisâtres et finement striés de noir. En hivernage et au passage, hôte des baies et estuaires vaseux, de temps à autre sur les berges de lacs et		Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Conservé les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable au nourrissage Ne pas polluer

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
	d'étangs, voire les prairies humides.			
A166 Chevalier sylvain	Limicole élané (19-21 cm de long) à bec modérément long pour un chevalier, au corps brun-noir ponctué de roussâtre dessus, blanc dessous ainsi qu'au niveau du sourcil et du croupion ; cou et poitrine finement striés de gris. En migration, hôte des berges vaseuses envahies de végétation, des terrains faiblement inondés.		Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Conservier les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable au nourrissage Ne pas polluer
A196 Guifette moustac	Petite sterne (23-25 cm de long) à long bec pointu rouge vif et courtes pattes palmées rouge foncé ; en plumage nuptial, dessus et croupion gris-cendré, dessous du corps gris ardoisé, joues et dessous des ailes et de la queue blancs, calotte noire ; en hiver, dessous blanc et calotte tachée de blanc, limitée à l'arrière de la tête et se prolongeant jusqu'à l'oeil. En reproduction, adepte des marais le plus souvent pâturés et étangs peu profonds à végétation aquatique bien développée, parfois des prairies inondées.		Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Conservier les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas polluer
A197 Guifette noire	Petite sterne (22-24 cm de long) au long bec pointu noir et aux courtes pattes palmées rouge foncé ; en plumage nuptial, tête, cou et dessous du corps noirs, bas du ventre et dessous de la queue blanc pur, reste du corps d'un gris plus ou moins foncé ; en hiver, dessous, front et nuque blancs, dessus gris, avec une petite calotte noire des yeux jusqu'aux joues. En reproduction, adepte des marais et étangs peu profonds et à végétation flottante, des prairies peu inondées ; eaux côtières en hiver et migration.		Assèchement des zones humides, drainage Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Conservier les zones humides : étangs, marais, prairies humides Maintenir la mosaïque des habitats favorable à la nidification et au nourrissage Ne pas polluer
A215 Grand-duc d'Europe	Très gros rapace nocturne de 60-75 cm de long, au corps massif et à la grosse tête surmontée de 2 aigrettes de plumes formant des « oreilles » bien visibles, brun jaunâtre strié de noir dessus, jaune brunâtre tacheté de noir dessous. Adepte des terrains dégagés aux abords des falaises et barres rocheuses boisées (où il niche)		Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Travaux, développement de la fréquentation à des fins sportives et ludiques (escalade, vol libre, canyoning...) Pose de clôtures en fils barbelés Installation de réseaux électriques aériens	Maintenir la mosaïque d'habitats (ouverts et forestiers) grâce à une agriculture traditionnelle Encadrer ces pratiques de façon à ne pas affecter la reproduction Rechercher les couples avant travaux Eviter Eviter
A222	Rapace nocturne de taille	/ inconnu	Assèchement des zones	Conservier les zones humides et

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
Hibou des marais	moyenne (37-39 cm de long), fauve roussâtre strié de brun-noir dessus, blanc roussâtre parcouru de brun-noir dessous, à face circulaire blanc jaunâtre, yeux jaunes entourés de noir, épais bec noir et crochu, aigrettes très réduites. Hôte des lieux sans arbres et à végétation basse : prairies humides, marais, landes, cultures, friches, dunes, à faible altitude.	Nicheur certain jusqu'en 1993. Ces dernières années, les prémices de l'installation de couples nicheurs sont notés à plusieurs reprises : narses de Nauvialle et de Lascols, Cham de Mons. Dortoirs et zones de nidification dans les zones humides, territoires de chasse sur les prairies et zones humides (murets et piquets pour se poser). Espèce migratrice et hivernante régulière sur le site (narse de Lascols, Cham de Coltines, Cham des Adrets, Cham de Mons, narse de Nouvialle), bien présente mais vulnérable, à fort enjeu de conservation.	humides, drainage, intensification des pratiques agricoles (diminution des proies et murets)	leur exploitation extensive : étangs, marais, prairies humides ; ne pas pratiquer d'écobuage sur les zones humides Maintenir la mosaïque des habitats favorables à la nidification et au nourrissage
			Pollution des eaux provoquant la diminution des ressources alimentaires	Ne pas polluer
			Dérangements dans les sites de nidification	Eviter notamment lors de la reproduction
			Lutte contre les pullulations de campagnols	Laisser les proies à disposition, ne pas utiliser de poison
A224 Engoulevent d'Europe	Oiseau de 26-28 cm de long, à chant nocturne typique (ronronnement sourd portant jusqu'à 500 m, rappelant un bruit de cyclomoteur) et aux couleurs mimétiques avec le sol ou l'écorce. Adeptes des milieux semi boisés, à buissons alternant avec du sol nu, sec, sableux ou pierreux (où il niche) : friches, landes, coupes, lisières et clairières forestières		Altération / destruction des habitats	Maintenir une mosaïque d'habitats favorables : éviter le reboisement en pins et la fermeture des milieux ouverts
			Usage des pesticides diminuant la disponibilité en insectes	Eviter
A229 Martin-pêcheur d'Europe	Oiseau vivement coloré (bleu-vert métallique, roux chaud sur les parties inférieures) de 17-20 cm, au corps court et trapu comparé à la grosse tête prolongée d'un long bec en poignard (4 cm). Adeptes des rives des cours d'eau et des lacs, des étangs, gravières en eau, marais et canaux peu turbides, avec secteurs de berges meubles et abruptes (érodées) pour le forage du nid		Canalisation des cours d'eau, déboisement des berges...	Maintenir la dynamique fluviale (berges naturelles...)
			Drainage des zones humides	Ne pas drainer
			Pollution de l'eau	Maintenir la qualité de l'eau et de la ressource piscicole
A236 Pic noir	Le plus grand pic européen (44-48 cm de long), entièrement noir sauf une tache rouge vif du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Tambourinage audible à plus d'un kilomètre. Adeptes des grands massifs boisés (200-500 ha), avec présence d'arbres âgés et de bois mort en abondance (troncs, grosses branches, souches)	/ bon Espèce forestière peu présente sur la planèze du fait de la faible surface de son habitat : population estimée à 2 couples seulement mais stable, dans des boisements autour du hameau de Lespinasse sur les communes de Coren-les-Eaux, Talizat et Rézentières, et les vallons boisés des communes de Roffiac et d'Andelat, exploités pour le bois de chauffe. Espèce migratrice et nicheuse sur le site, bien présente et moyennement vulnérable, à faible enjeu de conservation.	Diminution des grands massifs forestiers et coupe des vieux arbres	Préserver les massifs de résineux et de Hêtres avec des arbres d'âges et de tailles différents, avec des fûts de plus de 80 cm de diamètre, de préférence sans branches basses Conserver les arbres morts et à loges, les zones de chablis et les micro-clairières riches en souches et « chandelles », des îlots de sénescence (de plusieurs dizaines d'arbres) au sein du peuplement, en arbres groupés plutôt que dispersés

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
A246 Alouette lulu	Petite alouette de 15 cm de long, à teinte dominante brunâtre dessus, blanche dessous (mais flancs et poitrine lignés de brun-noir). Adeptes des milieux dégagés, secs et ensoleillés en zone collinéenne et de moyenne montagne : bocage, landes, friches, pâturages pauvres, vignes et clairières forestières	/ bon 210-300 couples nicheurs présents sur les pentes douces ensoleillées, les boisements aérés ou les îlots feuillus et les résineux (Pin sylvestre) servant de postes de chants. Espèce migratrice et nicheuse sur le site, très présente et moyennement vulnérable (populations stables), à enjeu moyen de conservation.	Disparition / modification des habitats suite à l'abandon de l'élevage traditionnel et aux reboisements	Maintenir le pâturage extensif et débroussailler, diminuer / proscrire les phytosanitaires Maintenir les haies, murets et bosquets, un parcellaire en mosaïque
A255 Pipit rousseline	Grand pipit (16,5 cm de long) à la longue queue évoquant en vol une bergeronnette, fauve pâle un peu strié de brun dessus et sur la calotte, blanc-crème dessous (lavé de roussâtre sur la poitrine et les flancs), à large sourcil crème souligné de brun-noir du bec jusque derrière l'œil. Adeptes des lieux sablonneux, plats et secs, à végétation rase piquetée de buissons : plaines caillouteuses, pelouses, jachères, landes basses, gravières, carrières, lits secs des cours d'eau, causses, dunes.		Embroussaillage et colonisation par la forêt	Maintenir les zones de landes par un pâturage extensif tardif
A338 Pie-grièche écorcheur	Passereau de 16-18 cm de long, à la silhouette d'un « rapace miniature ». Mâle vivement coloré, à manteau brun-roux, calotte et croupion gris cendré, dessous rose vineux, masque noir de « bandit ». Femelle terne, brun-gris dessus, blanc jaunâtre sale dessous (barré de lignes noires), masque moins net. Adeptes des milieux semi-ouverts : prairies et prés extensifs ponctués de buissons bas et d'arbres isolés (souvent épineux), clôtures barbelées	/ bon Population stable et estimée entre 440 à 470 couples au printemps 2009. Espèce migratrice et nicheuse sur le site, très présente dans les zones semi-ouvertes (haies épineuses de 2 m de haut) et moyennement vulnérable, à enjeu moyen de conservation.	Intensification de l'agriculture (développement des monocultures, destruction des haies, utilisation d'engrais...) ou au contraire déprise agricole (reboisement des friches et des landes), entraînant une diminution des proies, des sites de nidification et d'alimentation Fragmentation des habitats suite au développement urbanistique et aux incendies Usage des pesticides Abandon des clôtures et destruction des épineux	Maintenir la mosaïque d'habitats agricoles ouverts grâce à une agriculture traditionnelle (préservation des prairies de fauche, des zones herbeuses et des pâtures), à un contrôle du développement urbain et à la prévention des incendies Maintenir les haies et bosquets ; favoriser les grands ensembles herbagers et les paysages de polyculture-élevage. Proscrire Conserver les clôtures barbelées et buissons épineux

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

ENJEUX GÉNÉRAUX DE PRÉSERVATION DU SITE

Le site occupe un vaste plateau basaltique aux accents bocagers de par les vastes milieux ouverts (grandes prairies) parsemées de nombreux pins et bosquets qui le composent, agrémenté par la présence originale d'un réseau très développé de zones humides (plans d'eau, marais, prairies humides et d'inondation).

Les oiseaux nicheurs sont originaux par l'altitude moyenne élevée à laquelle on les retrouve, certains étant devenus rares en plaine : Courlis cendré, Vanneau huppé, Bécassine des marais et Marouette ponctuée (seule zone en Auvergne où leur reproduction est régulière), Hibou des marais et Râle des genêts, Anatidés (notamment Sarcelles d'hiver et d'été, canard souchet), Mouette rieuse, Grèbe castagneux ainsi que toute l'avifaune migratrice liée aux zones humides, rapaces (Milans royal et noir, Busards cendré et Saint-Martin), Caille des blés, Tarier des prés, 3 espèces de pies-grièches.

Il s'agit d'une zone de halte migratoire importante, originale au niveau français par son altitude, pour les passereaux et les colombidés, la plupart des espèces de limicoles, d'anatidés, de rapaces (dortoirs de busards et de Milans, Hibou des marais), des Grues cendrées.

En hivernage, outre la présence du Hibou des marais et du Busard Saint-Martin, l'existence d'un gros dortoir de Milan royal est aujourd'hui exceptionnelle en France.

Enfin, d'autres espèces de l'annexe I survolent régulièrement le site : Butor étoilé, Flamant rose, Gorgebleue à miroir, Spatule blanche, Sterne caugek, Vautour percnoptère.

Les principaux risques pesant sur le site résident dans les modifications de l'agriculture (déprise et drainage), et les projets d'aménagements (éoliennes, carrière de diatomite en zone humide..).

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE

Favoriser une agriculture respectueuse des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire ;

Préserver les zones humides et leur alimentation en eau de bonne qualité ;

Prendre en compte les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagement du territoire ;

Préserver les habitats favorables aux espèces ;

Limiter le dérangement de la faune ;

Limiter les facteurs de mortalité de la faune.



SITES INTERNET CONSULTABLES

Site Natura 2000 de l'Etat :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r316.html>

Site des services de l'Etat du Cantal :

<http://www.cantal.gouv.fr>

SOURCES

Opérateur : LPO Auvergne - 2 bis, rue du Clos Perret - 63100 Clermont-Ferrand

Tel. 04 73 36 39 79 (fax 04 73 36 98 74) - courriel : auvergne@lpo.fr

Document d'objectifs « ZPS - FR8312005 « Planèze de Saint-Flour » - SIC - FR8301059 « Zones humides de la Planèze de Saint-Flour » »

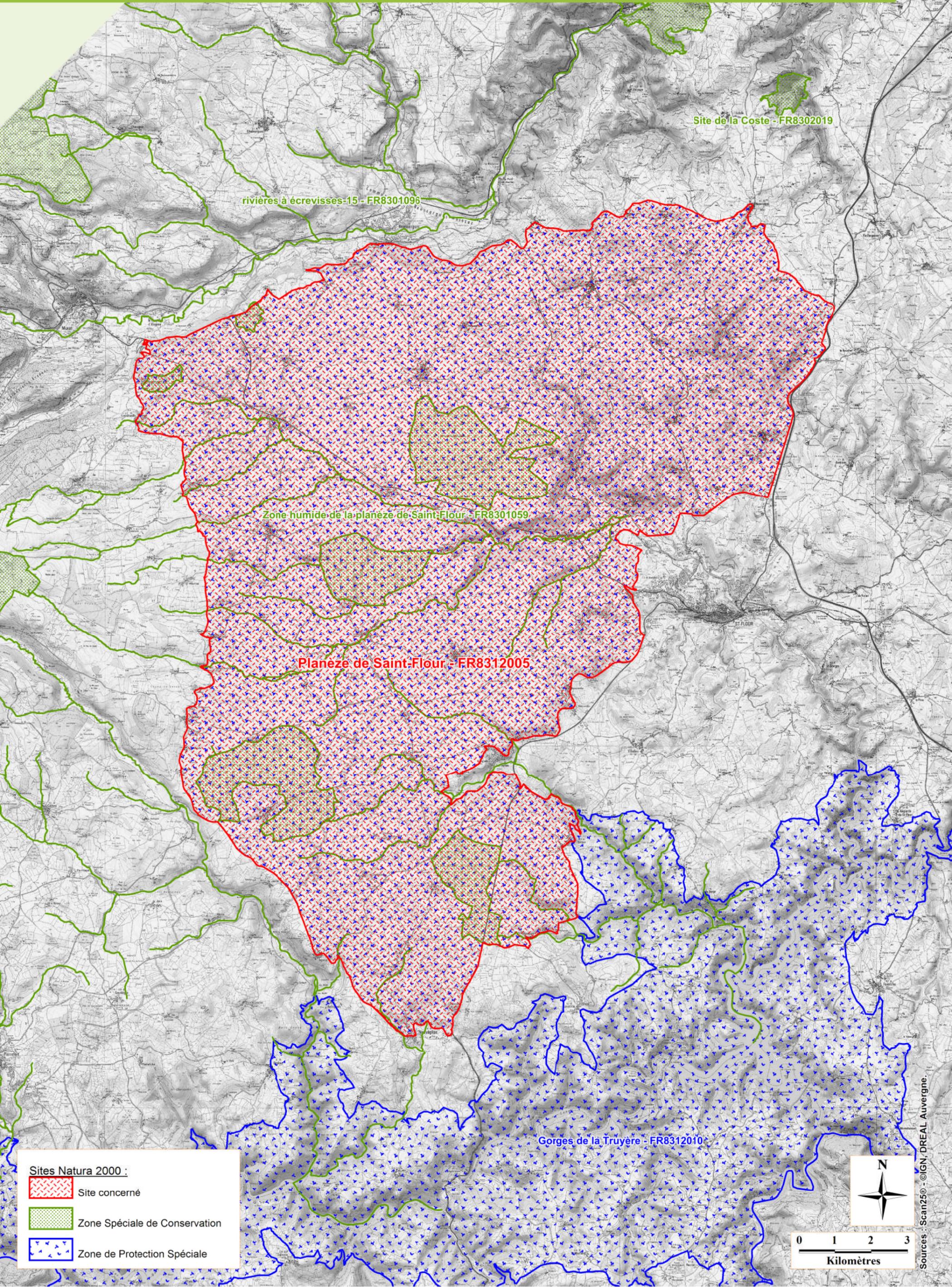
Charte Natura 2000 « FR8312005 Planèze de Saint-Flour & FR8301059 Zones humides de la Planèze de Saint-Flour »

Cahiers d'habitats « Oiseaux » (version provisoire)

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.

Version juin 2012





rivières à écrevisses-15 - FR8301096

Site de la Coste - FR8302019

Zone humide de la planèze de Saint-Flour - FR8301059

Planèze de Saint-Flour - FR8312005

Gorges de la Truyère - FR8312010

Sites Natura 2000 :

-  Site concerné
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Zone de Protection Spéciale

